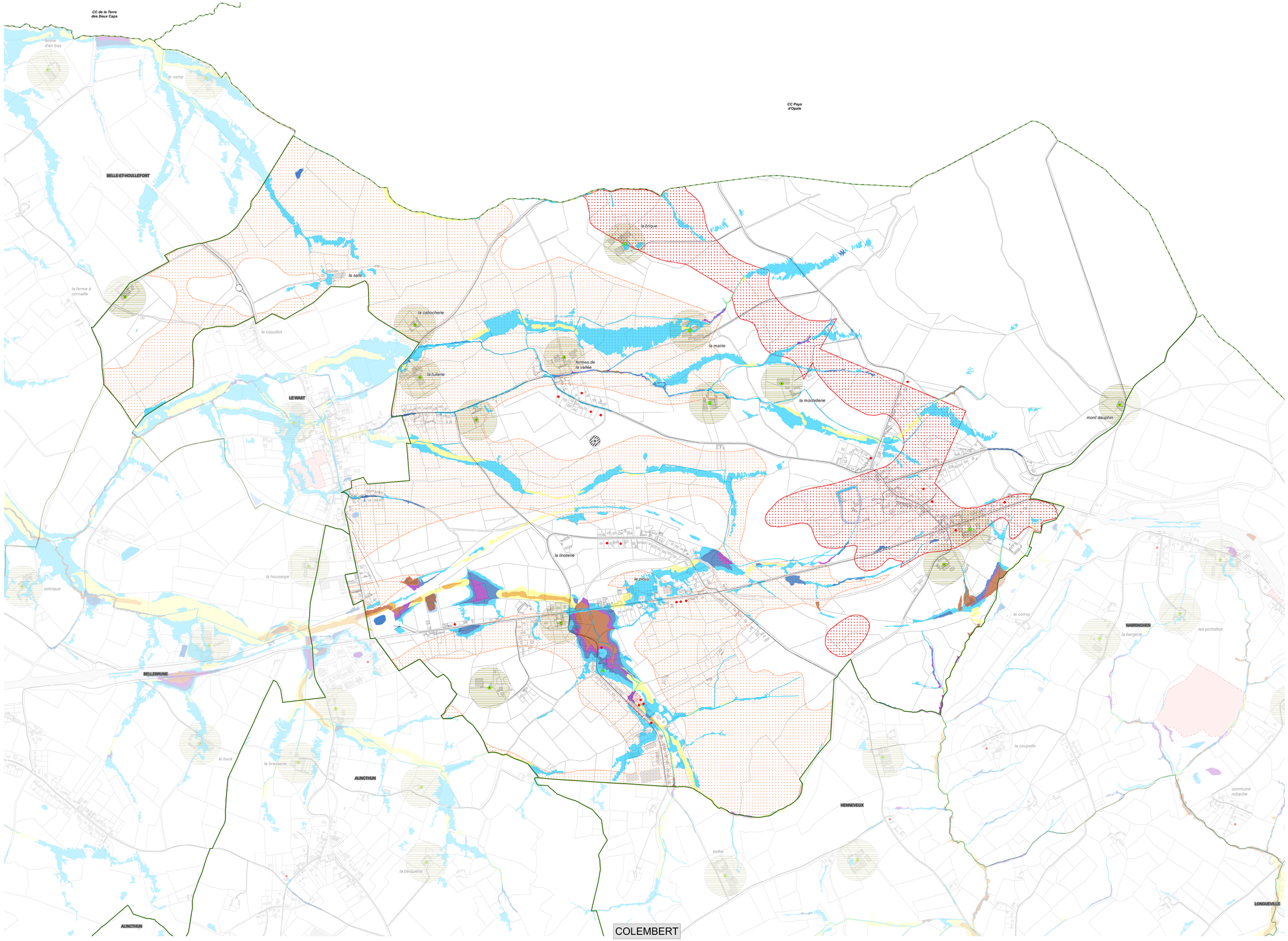

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à mon arrêté de Conseil communautaire du 14 novembre 2019

Le Président

Claude PREVOSTEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C7

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

COLEMBERT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

Faible	Moyen	Fort ou très fort
Faible	Moyen	Fort ou très fort
Faible	Moyen	Fort ou très fort
Faible	Moyen	Fort ou très fort
Faible	Moyen	Fort ou très fort

Aléa retrait gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie fermée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019